

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 2 AVRIL 2024 À 18 HEURES 30

N° DEL2024_052 : ACTIONS POUR LES ÉCONOMIES ET L'EFFICIENCE DE L'EAU -
DEMANDES DE SUBVENTION

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 2 avril 2024 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, en date du 26 mars 2024.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur Michel TREBOSC

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :
Madame Cindy PERLIN-COCQUART

Membres excusés :
Messieurs Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Michel FRANQUES), Gilbert HANGARD (pouvoir à Roland GILLES), Patrick BLAY (pouvoir à Jean-Michel BOUAT), Fabienne MENARD (pouvoir à Marie-Corinne FORTIN), Eric GUILLAUMIN (pouvoir à Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL), Bernard DELBRUEL (pouvoir à Elisabeth CLAVERIE), Christine TAMBORINI (pouvoir à Thierry DUFOUR), Alfred KROL (pouvoir à Jean-François ROCHEDREUX)

Conseillers communautaires en exercice : 50 titulaires et 10 suppléants

Quorum : 26

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 2 AVRIL 2024

N° DEL2024_052 : ACTIONS POUR LES ÉCONOMIES ET L'EFFICIENCE DE L'EAU - DEMANDES DE SUBVENTION

Pilote : Direction cycle de l'eau et prévention des risques

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Depuis plusieurs années cette ressource est sous tension et devient un enjeu prioritaire dans le cadre de la transition écologique.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois exerce les compétences obligatoires associées au cycle de l'eau (eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales ...).

Elle est également en charge de définir et mettre en œuvre une politique d'intérêt communautaire de protection de l'environnement.

C'est dans ce cadre que les élus communautaires ont souhaité engager plusieurs actions permettant de préserver la ressource en eau et notamment la réduction de la consommation d'eau potable sur le Grand Albigeois.

Dans ce contexte, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et les communes membres ont décidé de mettre en place des actions rapides et concrètes en adéquation avec les enjeux de la transition écologique.

Certaines de ces actions sont éligibles à l'appel à projet économies et efficacité de l'eau proposé par l'agence de l'eau Adour-Garonne et peuvent également bénéficier du soutien financier du Département du Tarn.

Les actions ont été réparties dans quatre dispositifs :

- opération de communication, sensibilisation, information dans le domaine de l'eau potable (hors protection ressources) qui regroupe les actions :
 - coordination des actions d'économies d'eau à l'échelle des collectivités du territoire : recrutement d'un chargé de mission (sur une période de deux ans),
 - atelier d'animation / sensibilisation dans les écoles sur la préservation de la ressources en eau.
- réutilisation des eaux non conventionnelles qui regroupe les actions :
 - fourniture et accompagnement à la mise en œuvre de dispositifs de récupération des eaux de pluie et d'économiseurs (pour les usagers),
 - mise en place de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments publics (écoles, maisons de quartiers, cimetières, cuisine centrale...).
- investissements en faveur des économies d'eau qui regroupe les actions :
 - optimisation de la consommation d'eau des équipements aquatiques publics : modernisation des installations de traitement en vue

- d'optimiser le ration litre d'eau consommés / baigneurs,
- déploiement d'une installation de supervision pour contrôler les consommations d'eau des différents bâtiments de la collectivité,
- optimisation des consommations d'eau sur les espaces sportifs : installation de compteurs, de sondes tensiométriques, analyse et suivi des consommations.

- études et expérimentation en faveur des économies d'eau et gestion patrimoniale pour l'alimentation en eau potable regroupe les actions :
 - mise en place de sectorisation et d'équipements de recherches de fuites sur le réseau de distribution public,
 - diagnostic des réseaux et recherche de fuites sur les bâtiments et espaces des collectivités (ERP, cimetières, ...),
 - étude et mise en place d'une tarification durable de l'eau,
 - réalisation d'un schéma directeur de l'eau.

Le plan de financement actualisé de l'opération d'économies d'eau est annexé à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil communautaire de solliciter l'agence de l'eau Adour-Garonne et le Département du Tarn pour le financement de ces actions.

Conformément au règlement de cet appel à projets, les actions présentées traduisent une cohérence d'intervention à l'échelle du territoire de l'agglomération de l'Albigeois. La plupart des actions seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération. Toutefois, certaines d'entre elles seront réalisées directement par les communes. Dans cette situation, la communauté d'agglomération percevra les subventions pour le compte des communes et procédera au reversement des sommes correspondantes.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le plan de financement ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 mars 2024,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-annexé,

SOLLICITE une subvention auprès de l'agence de l'eau Adour-Garonne et du Département du Tarn pour le financement de ces actions,

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à procéder à la signature de tout acte afférent et à accomplir toutes les formalités nécessaires pour le déroulement de ces opérations.

Fait le 2 avril 2024,

La présidente,

Le secrétaire de séance,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Michel TREBOSC